

TOME 151-I

ANNÉE 1993

BULLETIN MONUMENTAL

DIRIGÉ PAR

ALAIN ERLANDE-BRANDENBURG

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

EXTRAIT

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

PALAIS DE CHAILLOT

1, PLACE DU TROCADÉRO

PARIS

LE PONT SUR LE RHÔNE A VIENNE ESQUISSE D'UNE HISTOIRE TECHNIQUE A TRAVERS LES TEXTES

par Jean MESQUI

Le pont sur le Rhône à Vienne (fig. 1) a fait l'objet, jusqu'à présent, de deux études individualisées : la première, due à la plume de l'archiviste Jacques Leblanc, a brossé un panorama rapide de l'évolution de l'ouvrage, basé sur le dépouillement de l'« Inventaire » manuscrit des anciennes archives de la ville (1). Tout récemment, l'historien André Pelletier s'est livré à une interprétation de l'iconographie pour tenter de justifier l'origine gallo-romaine de l'ouvrage (2). Entre les deux textes, l'excellent historien de Vienne que fut Claude Jaillet avait, dans son *Histoire consulaire*, livré les résultats de ses propres recherches archivistiques, essentiellement axées sur les questions financières (3). Il paraît aujourd'hui utile de mettre à l'épreuve ces diverses analyses plus ou moins objectives, en effectuant un point des archives et des sources disponibles pour restituer l'histoire technique de l'ouvrage ; plus encore, il est fondamental de mettre en exergue le caractère exceptionnel du pont de Vienne, tant par sa « vie » mouvementée d'ouvrage d'art, que par l'inhabituelle série d'archives conservée à propos de cet ouvrage.

Peu d'observations archéologiques ont été réalisées jusqu'à présent sur le site de l'ancien pont : seul l'architecte Robert André a pu, ces dernières années, accumuler les données disponibles par l'examen externe (depuis le relevé des fonds du Rhône jusqu'aux constatations directes relevées par plongée ou lors des très basses eaux), à tel point qu'il a pu mettre au point une restitution complète de l'élévation et du plan de l'ancien ouvrage. En attendant la publication de ses recherches, force est de constater la totale indigence de données archéologiques pures : on considérera comme nulles les hypothèses érigées sur la mise au jour de pieux à l'amont du site de traversée de pieux et restes de structures (4). Quelle que soit, en effet, la date qui puisse être attribuée à ces restes (date au demeurant non publiée jusqu'à présent), il va de soi que seule la mise au jour de pieux ou de restes structurels sur le site même du pont serait à même de fournir des résultats fiables et utilisables : tant que de tels vestiges n'ont pas été exhumés, il serait plus qu'hasardeux d'avancer des hypothèses non basées sur la stricte analyse des sources, quitte à rester d'une extrême prudence quant aux origines mêmes de l'ouvrage de franchissement.

On en restera donc ici au niveau d'un recensement des sources disponibles pour comprendre ce que put être, au Moyen Age et à l'époque classique, la suite des tribulations qu'un pont de pierre sur le Rhône (5).

Avant 1407 : jalons d'une histoire qualitative

La première mention de l'ouvrage que nous ayons pu relever, en 1239, est déjà celle d'un pont en chantier, qu'il soit de construction ou de reconstruction : l'« œuvre » du pont fait l'objet d'un legs pieux, conforme à une tradition sociale fortement établie dès le milieu du XII^e siècle dans tout le sud de la France. L'« œuvre » du pont sur le Rhône à Vienne était, à l'époque, aussi fameuse que celle du pont de Lyon, comme en témoigne un legs de 1249 commun aux deux ouvrages, et à d'autres de la région ; on trouve trace encore d'un autre legs pieux en 1303, preuve que l'ouvrage nécessitait pour le moins un entretien coûteux.

Le chantier n'était certes pas des moindres dans les années 1250 : ainsi, en 1251, l'archevêque Jean de Bernin, l'un des personnages les plus marquants de la cité au Moyen Age, concédait à trois hommes l'usage d'un emplacement nu à la tête du pont, côté Sainte-Colombe, pour y installer la loge de tailleurs de pierre, entre le couvent des Frères Mineurs, et la « maison du pont », comprenons l'hospice, tous deux créés par lui-même. Plus encore, son épitaphe panégyrique lui reconnaissait le mérite non négligeable d'avoir fait bâtir une « grande partie

du pont de Vienne ». Écrite en 1266, cette épitaphe confirme le rôle moteur de l'archevêque dans la mise à disposition, au public, d'une traversée « en dur » ; mais elle a le grand intérêt de bien marquer que Jean de Bernin n'avait à son actif qu'une partie de la construction. S'agissait-il, en l'occurrence, d'une construction *ex nihilo*, d'une reconstruction, d'un achèvement, d'une continuation ? La prudence doit être ici, une fois de plus, de mise, tant les textes sont allusifs, laissant à l'historien entièrement ouvert le champ des hypothèses.

En 1321, à la suite d'une crue du Rhône, l'ouvrage est en partie ruiné ; c'est l'occasion pour les responsables de la ville d'aller solliciter auprès du pape Jean XXII la signature de lettres d'indulgence, les premières connues pour cet ouvrage. On n'oubliera pas qu'il s'agissait ici d'une tradition fortement ancrée dans la vallée rhodanienne : en 1209, le pont de la Guillotière à Lyon bénéficiait d'indulgences papales, Avignon en 1243, Pont-Saint-Esprit en 1265 (6).

Que furent, à l'époque, les travaux menés sur l'ouvrage ? Alors que, sur le pont voisin qu'était celui de Lyon, les événements se succédaient sans relâche durant le XIV^e siècle, le pont de Vienne était loin de défrayer la chronique : c'est à peine si, au détour des registres de la ville, l'on trouve trace de quelques travaux, d'ailleurs consacrés aux superstructures, comme la porte du pont, en 1387. Qu'on ne s'y trompe pas cependant : l'« œuvre du pont » existait toujours, et l'administration consulaire procédait régulièrement à la nomination de ses administrateurs (« recteurs » ou « maîtres »), ainsi qu'à celle de ses membres actifs, les « ouvriers », comme on peut le voir en 1391 et 1393 ; en 1395, la tâche de l'« œuvre » apparaissait avec la mention d'une réparation de l'ouvrage, de même qu'en 1402. A cette date, le recteur de l'« œuvre » se livre à des opérations immobilières pour dégager des ressources nécessaires à la réparation. Rien ne transpire, au travers des sources, de la nature de ces chantiers.

Les suites de la grande rupture de 1407

Le 11 février 1407 survint la première grande catastrophe enregistrée par les textes : une bonne partie du pont fut emportée par le Rhône : en 1456, des lettres de Charles VII rappelaient que « depuis plusieurs années la moitié environ du pont de pierre » avait été ruinée par le Rhône. Selon J. Leblanc, la catastrophe avait eu lieu dès 1402 : nous n'avons malheureusement pas retrouvé le texte qui en aurait fait foi (7).

Quoi qu'il en soit, les sources convergent pour montrer qu'à partir de 1407, les consuls de Vienne déploierent une activité considérable pour rassembler des fonds afin de rétablir le passage : en particulier, de précieux registres furent dressés pour recenser les sommes récoltées au cours de quêtes dans toutes les paroisses situées à l'est de la ville, censées profiter des bénéfices de la traversée (8). Le roi, le comte de Savoie octroyèrent des facilités pour le chantier de restauration.

En 1410-1412, les fonds recueillis permettaient de réaliser justement cette restauration : les comptes rendus sybillins des séances consulaires font mention de travaux de remise en état d'une pile, apparemment réalisés en régie par le maître Jean Félicon avant de faire l'objet d'un marché contesté. La pile en question se trouvait du côté de Sainte-Colombe. Parallèlement, un marché avait été passé avec le maître Jean Lansard pour la construction d'un pont de bois : le prix même de ce marché, de 1 900 florins, si on le compare à d'autres postérieurs, semble prouver que ce tablier de bois provisoire s'étendait à la place de plusieurs arches de l'ancien ouvrage, sans que l'on puisse, à ce stade, en déterminer le nombre et l'emplacement.

C'est en 1431 qu'un prix-fait passé avec le charpentier François Mignot éclaire d'un jour nouveau l'état du pont : à cette date, en effet, la ville lui confie le soin de réparer quatre arches du pont « *ad modum et formam per quas primus arcus a parte regni est gardeyatus et reparatus de bonis fustis* », pour 110 florins d'or. Le texte semble prouver qu'à cette date de 1431, le pont comprend cinq arches, et que toutes sont à l'époque remplacées par des tabliers de bois. En 1435, marché est passé avec le charpentier Guillaume Fontaines pour réparer le pont de bois. Trois ans plus tard, Étienne Roddet, charpentier de Vienne, prend à prix-fait la reconstruction du tablier de bois de la deuxième arche, comptée depuis Sainte-Colombe ; en 1439, le charpentier François Mignot, déjà signalé en 1431, est adjudicataire pour la reconstruction de trois tabliers de bois, destinés à l'arche 1 côté Vienne, l'arche « du milieu » et l'arche Sainte-Colombe. Il semble donc qu'en 1438-1439, quatre des cinq arches avaient fait l'objet d'une reconstruction en bois : à partir de Vienne, il s'agissait des arches 1, 3, 4, 5.

On trouve en 1447 la mention probable d'un chantier de confortation d'une pile, par battage de pieux autour de sa circonférence ; s'agissait-il de la même pile en 1448, lorsque les sources mentionnent à plusieurs reprises

le chantier en cours, destiné à « édifier, maintenir, refaire » une pile du pont ? Les diverses références au prix-fait passé alors à Antoine Montel et Pierre Chapuis prouvent, sans aucun doute, que le chantier concernait une pile déjà existante ; selon toute vraisemblance, on effectuait alors une reprise en sous-œuvre telle qu'elles se multiplièrent à partir du milieu du XV^e siècle. A notre connaissance, aucune des sources disponibles ne fournit le positionnement de la pile.

A nouveau, en 1450, le pont de bois est restauré, tant par la reconstruction des tabliers, que par leur confortement en chacune des piles. Mais c'est en 1463 seulement que les registres disponibles permettent de situer un chantier plus important : cette année-là, en effet, l'arche 2 est en cours de reconstruction en pierre, puisque le cintre de cette seconde arche fait l'objet d'une expertise positive. La disparition de toute une série de registres consulaires (et, plus encore, l'impossibilité matérielle dans laquelle l'on se trouve pour les dépouiller, en raison de leur état quasi-déliquescent) ne permettent pas malheureusement de suivre en détail l'évolution de l'ouvrage dans la seconde moitié du XV^e siècle (9). En 1496, une partie du pont est encore en bois, puisque la ville recourt aux services d'un charpentier pour réparer le pont ; cependant, une visite de 1503 suivie en 1504 et 1507 d'autres expertises, permet de fixer exactement l'état de l'ouvrage à l'époque.

Les textes de ces visites font explicitement référence aux cinq arches de l'ouvrage, dont quatre sont en pierre, et une, la plus proche de Sainte-Colombe, est en bois : au surplus, cette arche de bois s'appuie, en son milieu, sur une pile de pierre. Les divers textes de cette époque montrent que la pile de pierre intermédiaire méritait une réfection complète : dans la visite du 1^{er} août 1507, elle était en cours de reconstruction en pierres de taille. Trois ans plus tôt, la description des autres piles et arches se révèle inquiétante. Du côté de la ville, la première arche comporte des pierres pourries, et s'appuie sur des murs ruineux à l'est ; la première pile nécessite des réparations importantes à la naissance de l'arc ; la deuxième arche n'a rien à envier à la première, et la pile qui lui succède manque de pieux de protection ; la litanie se poursuit ainsi, révélant l'état de dégradation global de l'ouvrage.

Des réparations s'ensuivent, année après année, comme en 1508 où l'on trouve mention d'achat de pierres, en 1528 où, au contraire, ce sont des pièces de bois que l'on achète. Le pont en est, apparemment, à cette époque, à l'état suivant :

— de l'est à l'ouest, quatre arches de pierre s'appuyant sur des piles également de pierre, fortement attaquées par l'érosion du lit ;

— à l'ouest, une cinquième arche, remplacée par un pont de bois s'appuyant sur une pile intermédiaire en pierre reconstruite en 1505-1507. Ce pont de bois mérite, de façon continue, des réparations suivies : en 1535 encore sont mentionnées de telles œuvres, alors même que l'année précédente, la totalité du pont avait fait l'objet d'un pavage.

Menaces et tentatives de remèdes après la crue de 1544

L'année 1544 fut pour la ville extrêmement douloureuse : une crue de la Gère rompa le pont du même nom, et mettait par ailleurs en péril le pont du Rhône : les alluvions apportées par la Gère comblaient, en effet,

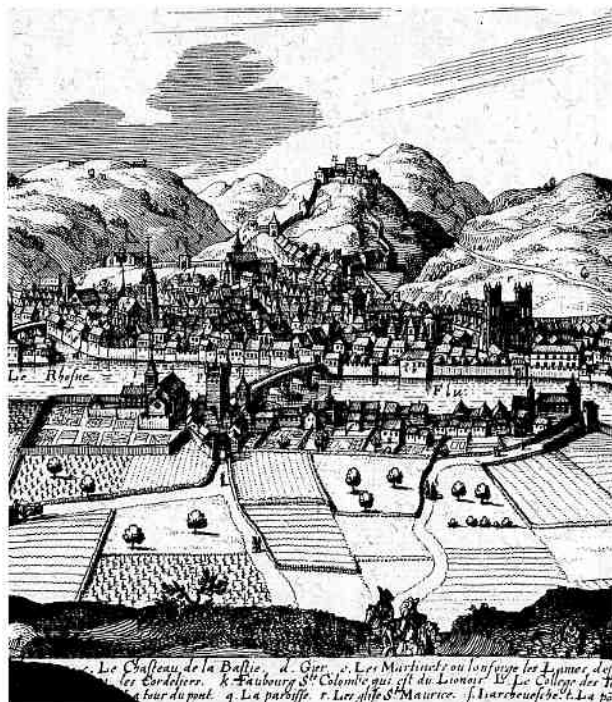


FIG. 1. — EXTRAIT DE LA VUE DE VIENNE
PAR JOHANN PEETERS, VERS 1610

On distingue, derrière la tour de Sainte-Colombe (rive droite) les piles avec leurs protections ou crèches. Trois arches de pierre sont bien visibles, une quatrième esquissée, la cinquième est cachée par la tour.

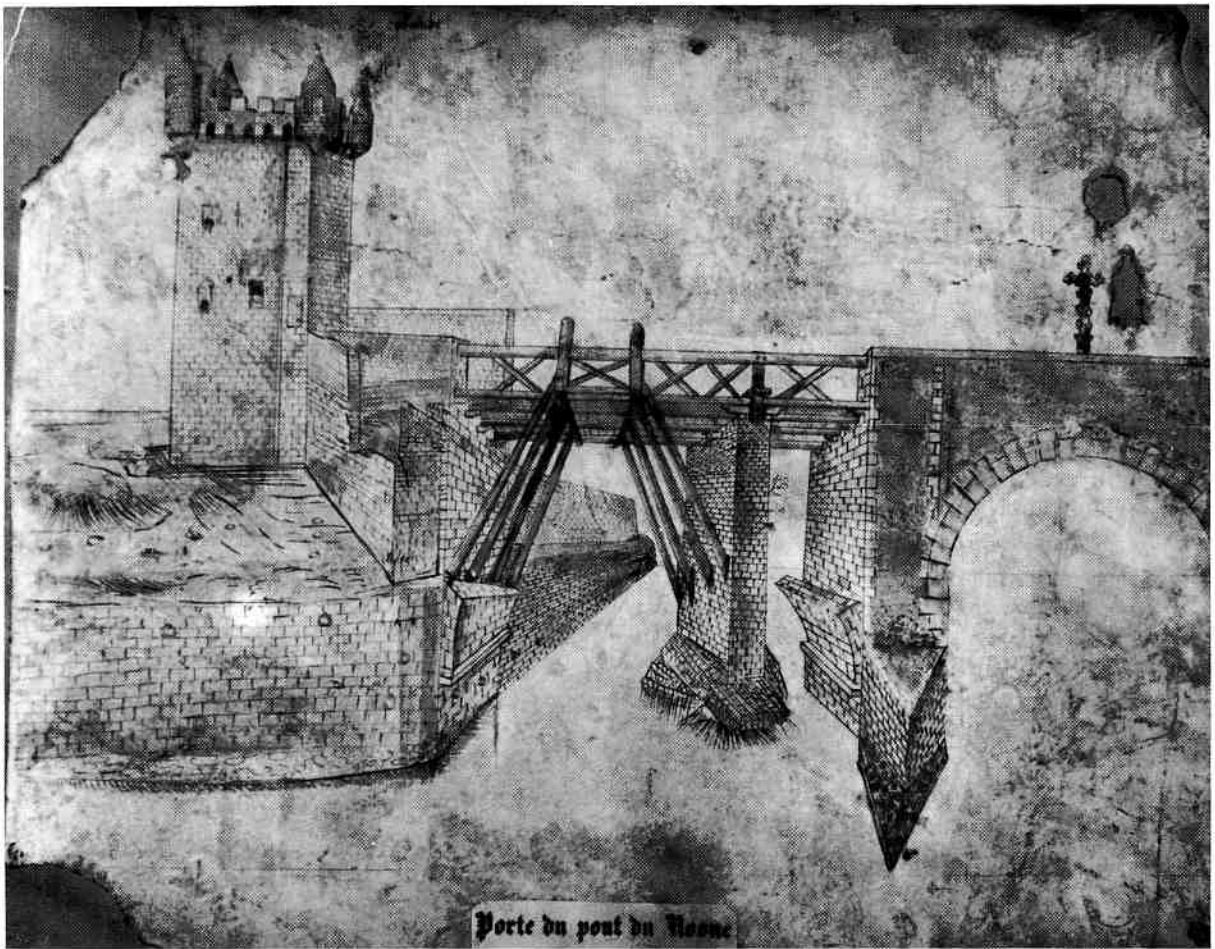


FIG. 2 a

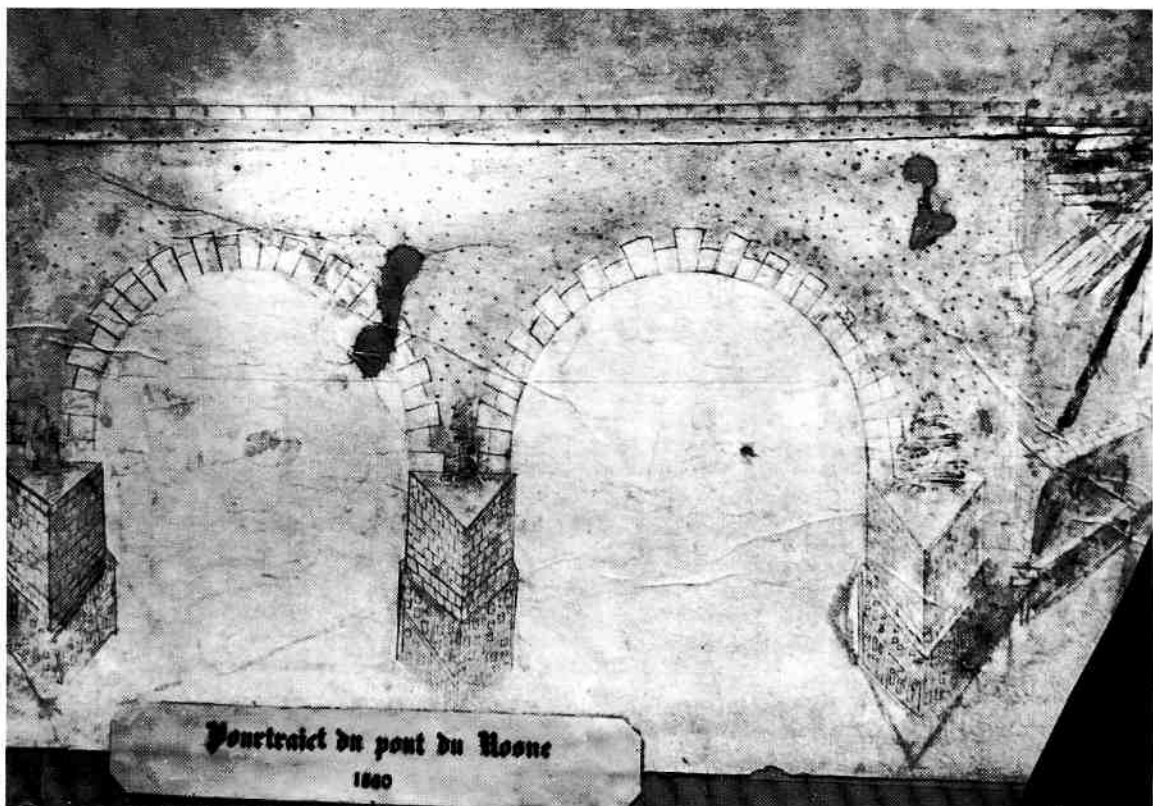


FIG. 2 b

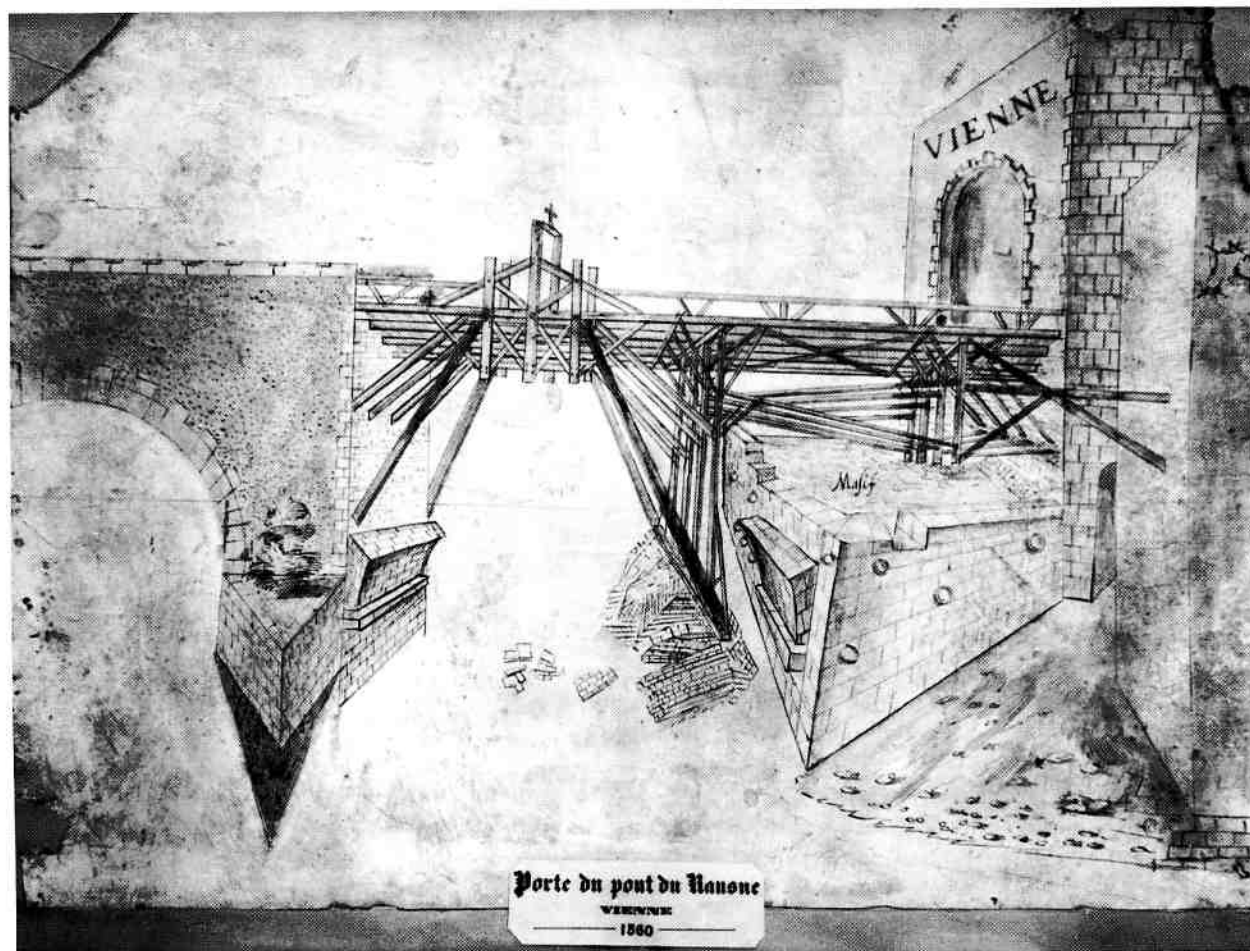


FIG. 2 c

FIG. 2 a. — PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉLEVATION PERSPECTIVE RÉALISÉE VERS 1580, FIGURANT LA TOUR DE SAINTE COLOMBE, L'ARCHE 5 ALORS RUINÉE ET REMPLACÉE PAR UN TABLIER DE BOIS S'APPUYANT SUR UNE PILE BÂTIE SUR LES DÉCOMBRES, AINSI QUE L'ARCHE 4 AVEC SA CROIX
Noter la figuration de la crèche devant la pile

FIG. 2 b. — SECONDE PARTIE DE L'ÉLEVATION PERSPECTIVE RÉALISÉE VERS 1580, REPRÉSENTANT LES ARCHES 3 ET 2

FIG. 2 c. — TROISIÈME PARTIE DE L'ÉLEVATION PERSPECTIVE RÉALISÉE VERS 1580, MONTRANT L'ARCHE 1 ALORS RUINÉE, LA CULÉE OU « MASSIF » ET LA PORTE DE L'ENCEINTE DE VIENNE

les arches côtés Vienne (à l'est), ce qui forçait le courant à emprunter un passage réduit du côté de Sainte-Colombe. L'édit royal instituant de nouveaux financements pour l'ouvrage, en 1546, faisait référence à une pile, côté Sainte-Colombe, en tel danger de ruine qu'elle menaçait les deux arches adjacentes (10). Diverses visites et expertises eurent lieu dans ces années, concluant en particulier à la nécessité de réparer la pile de la Chapelle, la seconde depuis Vienne.

Mais les édiles municipaux ne savaient plus où donner de la tête, entre le pont de Gère qu'il fallait reconstruire, et celui du Rhône qu'il fallait restaurer, dans une ambiance de rareté de crédits tout à fait angoissante.

C'est en 1550 seulement que fut prise la décision, devant l'état plus qu'inquiétant des deux premières arches côté Vienne, de les mettre sur cintre de bois pour éviter leur chute; encore la décision ne semble-t-elle avoir été suivie d'effet qu'en 1552, pour ce qui concernait la deuxième arche. Mise sur cintre en 1552, cette arche fit l'objet d'une reconstruction totale en 1554-1556 sous la direction du maçon Jacques Chaléat et du charpentier Antoine Perrier, tous deux viennois: néanmoins, le chantier fut placé sous la supervision d'Olivier Roland, maçon juré de la ville de Lyon, Voyer de cette ville, qualifié parfois du titre d'Ingénieur du Roi, pour avoir participé aux travaux de la citadelle de Lyon.

Durant la décennie suivante se succédèrent les expertises des maîtres, qu'ils soient maçons ou charpentiers, constatant l'un après l'autre qu'il était impossible de laisser persister l'arche de bois côté Sainte-Colombe, et par ailleurs qu'il était urgent de réparer les crèches protégeant les piles de l'ouvrage: en 1565-1567, ces injonctions techniques furent suivies d'effet en ce qui concernait la réparation des crèches. Puis, en 1569, l'on répara le tablier de bois côté Sainte-Colombe. Mais ces interventions relativement limitées ne résolvaient en rien le problème général de l'usure et du vieillissement du pont sur le Rhône.

Le temps de la crise aiguë du pont

Le 4 décembre 1570, la première arche côté Vienne s'effondrait dans le Rhône: nouvelle catastrophe qui reléguait au second plan les problèmes posés par la reconstruction en pierre de l'arche côté Sainte-Colombe. Les délibérations de la ville rappelaient à cette occasion que les expertises de 1553 avaient mis en évidence la faiblesse de cette première arche côté Vienne, ainsi que de la seconde; mais les ressources financières n'avaient permis de réparer que la seconde. Aussitôt des fonds furent-ils recouverts pour mettre en place un pont de bois provisoire: c'est dans cet état que le pont est, pour l'une des premières fois, figuré d'une façon réaliste (fig. 2) (11). D'est en ouest, on part de la tour-porte de l'enceinte urbaine, dont le seuil est établi nettement au-dessus d'une terrasse carrée intitulée « Massif ». Sur la face occidentale de cette culée, le dessin figure la naissance de l'arc tombé en 1570, et, au-dessous, dans le Rhône, les ruines de l'arc sur lesquelles prend appui la palée d'un pont provisoire en bois. Celui-ci se compose donc de deux travées, l'une remplaçant l'arche de pierre, alors que la seconde, la plus proche de la ville, remplaçait sans aucun doute l'ancien pont-levis de la porte du Rhône.

Le dessin représente, à la suite, trois arches de pierre prenant appui sur des piles renforcées, en fondation, par des crèches à la figuration suggestive, comme on y reviendra. Puis, du côté de Sainte-Colombe, on trouve à nouveau les arrachements d'une arche, se détachant à l'ouest d'une haute culée prolongée par la tour de Sainte-Colombe. Un pont de bois avait remplacé cette arche, prenant appui sur une pile de pierre fondée à même les ruines de l'arche. Sur la quatrième arche comptée depuis Vienne, on trouve la croix du pont; par contre, il ne reste pas trace de la chapelle figurée dans un dessin antérieur sur la deuxième pile (fig. 3) (12).

Alors même que certaines délibérations consulaires concluaient, en 1575, à la nécessité, une fois encore, de reconstruire l'arc côté Sainte-Colombe, c'est côté Vienne que débutèrent, en 1578, les travaux préparatoires à la reconstruction de la première arche côté Vienne. Ces travaux se poursuivirent en 1579-1581. En 1582, un commissaire de la Chambre des Comptes du Dauphiné constatait à nouveau l'état catastrophique de l'ouvrage: il précisait, accompagné par maçons et charpentiers, que la reconstruction des deux arches d'extrémité s'imposait, sous peine de voir tomber les trois arches de pierre subsistantes; il indiquait par surcroît l'absolue nécessité de réparer les piles, totalement affouillées, au point que, lors des basses-eaux, il était possible de pénétrer sous la maçonnerie...

C'est en 1584-1586 que fut menée la reconstruction de la première arche côté Vienne, par un marché passé d'abord au marchand viennois Pierre Troliard, puis repris par le maçon Pierre Terrasse. On y ménagea un « trou » pour accueillir le pont-levis de la porte du Rhône en 1586. Dès lors, il était possible d'envisager la reconstruction du tablier côté Sainte-Colombe, tout en maintenant par précaution sa structure; pour la première fois, en 1588, le devis en fut publié à fin de mise en concurrence.

Pour autant, le problème des arches n'était plus la priorité: l'état des fondations des piles était à ce point préoccupant que les expertises se succédaient année par année. La situation était à tel point critique qu'à compter de l'année 1599, les consuls décidèrent que le premier acte de la nouvelle municipalité élue serait d'inspecter et



FIG. 3. — FRONTISPICE DES LETTRES D'INDULGENCE ACCORDÉES PAR L'ARCHEVÊQUE PIERRE PALMIER EN 1555 POUR LA RÉPARATION DU PONT

Celui-ci est figuré côté amont, avec sur la pile II la chapelle. Par rapport à la vue précédente, l'arche I n'est pas encore ruinée.

de prendre connaissance de l'état du pont. En 1599, une visite comptant parmi les plus importantes concluait à la nécessité de conforter par des crèches (appelées « caisses » dans les devis) les fondations de la pile « Jaillard » ou pile de la Chapelle, la seconde comptée depuis Vienne, ainsi que des deux piles consécutives. La même année, le tablier de bois côté Sainte-Colombe inspirait crainte à tel point que l'on passa marché de reconstruction au charpentier Thomas de Mellecourt.

Rien n'y faisait pour autant : à nouveau, en 1601, une expertise confiée à Philibert Chagnon, maçon juré de Lyon, et à Hélégie Bordet, charpentier de cette ville, fournit une vision des plus pessimistes sur l'état de l'ouvrage. Si, des quatre arcs de pierre dénombrés depuis Vienne, seul le quatrième menace ruine car il n'est pas contrebuté à l'ouest, le problème majeur est celui des piles, qui toutes sont justiciables de la construction de nouvelles crèches : où étaient passées celles qui résultaient des travaux menés dans les décennies précédentes ? Un dessin technique accompagnait ce devis de 1601 (13) ; il a malheureusement été très mal interprété, ce qui nous conduira à en proposer une interprétation technique plus loin. L'expertise établissait également l'état de déliquescence inquiétant de la culée côté Sainte-Colombe : en 1603-1604, des travaux furent menés sous la conduite du maçon François Rivoire sur cette culée.

Les espoirs déçus

Le renouveau apporté par la paix intérieure, ainsi que par le caractère prioritaire reconnu par Henri IV et Sully aux ponts et aux routes de France, fit incontestablement naître un espoir à Vienne en ce qui concernait la remise à niveau du pont. En 1606, un marché était passé au marchand François Brionnet pour la reconstruction du cinquième arc du pont, côté Sainte-Colombe, avec réparation concomitante de la culée côté Sainte-Colombe, et réparation de la pile séparant les arches 4 et 5. L'affaire ne fut pas si évidente, puisque François Brionnet subrogeait le marché en 1608 à Jean Cocherand; la même année, Sully, sensible aux arguments développés par certains investisseurs privés, acceptait l'offre présentée par André Valentin de bâtir l'arche de pierre, ainsi que certains bâtiments à Vienne, contre concession de l'octroi sur les marchandises transitant par eau et par terre (14). L'affaire n'eut pas de suite, ou plutôt se solda dans un dédale administratif que les procédures menées par la Chambre des Comptes du Dauphiné n'éclaircissent pas franchement; il paraît probable qu'André Valentin fut, entre 1608 et 1611, bénéficiaire de l'octroi et qu'en tant que tel, il assumait le paiement des entrepreneurs, se comportant comme un fermier de l'octroi (15).

En tout cas, l'arche côté Sainte-Colombe fut effectivement construite, de telle sorte que les Viennois purent disposer, pour la première fois depuis près de deux siècles, d'un pont entièrement en pierre. Mais pas pour longtemps: en 1617, l'arche neuve côté Sainte-Colombe s'effondrait, entraînant avec elle l'arche voisine, la quatrième comptée depuis Vienne... Le bois se retrouvait à nouveau à l'honneur, pour remplacer les deux arches tombées, mais, une fois de plus, le problème essentiel se trouvait sans doute du côté des piles: requêtes et réparations de fortune se succédèrent alors. En 1624, une expertise concluait à la nécessité de réparer le pont de bois édifié à la place des deux arches côté Sainte-Colombe; mais la deuxième arche comptée depuis Vienne inspirait les plus grandes craintes, étant « fendue »...

La déchéance du pont

La ténacité ne fut sans doute pas la moindre des qualités des consuls de Vienne: en 1630, ils passaient un marché de reconstruction d'une pile et de deux arches en lieu et place de celles tombées du côté de Sainte-Colombe; curieusement, les entrepreneurs s'engageaient, sur demande de la ville, à bâtir une chapelle sur la pile en l'honneur de Notre-Dame. Mais le destin du pont était désormais scellé: dès 1635, deux arches de l'ouvrage s'effondraient; trois ans plus tard, l'on travaillait encore à reconstruire une pile côté Sainte-Colombe, pour soutenir un tablier de bois. En 1641, celui-ci était terminé, mais il s'effondrait dès 1644. L'arrêt de mort retentit en 1647 et 1651, avec la chute de la majeure partie de l'ouvrage. Cette fois, les Viennois abandonnèrent la lutte, préférant le bac à traîlle aux incertitudes de la reconstruction permanente.

En 1663, une arche tombait à nouveau; et Colbert, en 1682, donnait le coup de grâce en finançant sur le budget des Ponts-et-Chaussées la destruction de la dernière arche de pierre, afin de faire cesser la gêne à la navigation.

Essai d'analyse technique à travers les textes

S'il est, dans ce survol des textes relatifs à l'état constructif du pont, une donnée presque intangible, c'est que, du XIII^e au XVII^e siècle l'économie générale de l'ouvrage ne se modifia pas: il n'est pas une seule fois mention d'une modification radicale du nombre de piles majeures, au nombre de quatre (fig. 4). Certes, durant les années étudiées, le pont vécut souvent avec une pile supplémentaire, celle, provisoire, ménagée du côté de Sainte-Colombe pour soutenir le tablier de bois: constamment restaurée, voire reconstruite, cette pile n'a d'intérêt que sur le plan de l'histoire factuelle: le dessin des années 1570-1580 déjà cité prouve, s'il en était besoin, qu'il s'agissait d'un ouvrage sommaire prenant appui sur les ruines de maçonneries de l'arche.

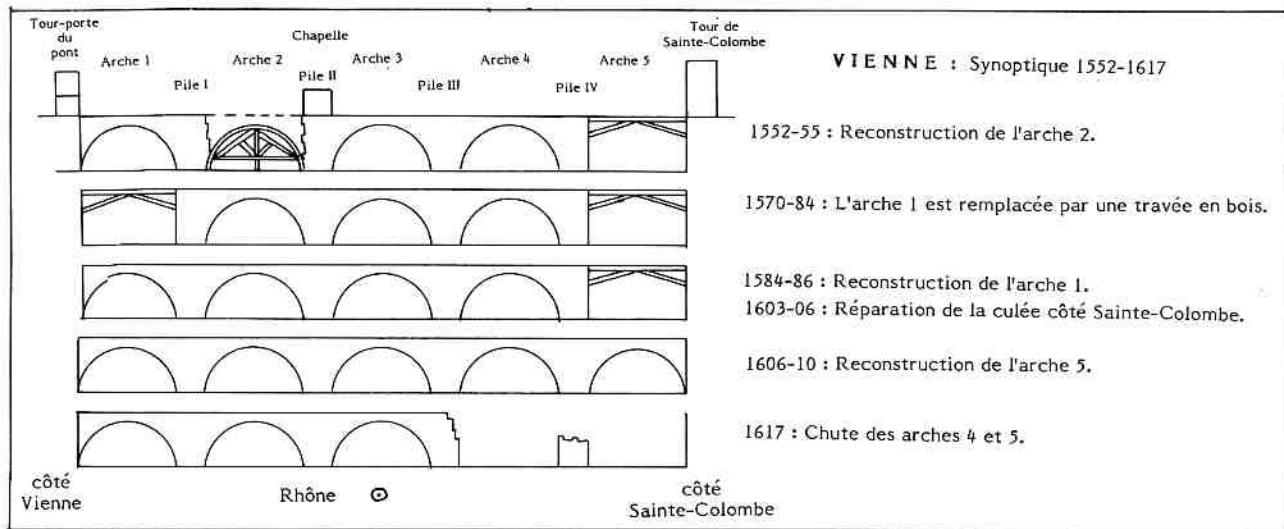


FIG. 4. — SCHÉMA SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DU PONT DANS LES ANNÉES 1552-1617

Si l'on s'abstrait du problème des raccords avec les rives, certainement sujets, au cours des siècles, à des modifications considérables, il paraît incontestable que, dès le milieu du XIII^e siècle, le pont était conçu sur la base de quatre piles de pierre dont l'implantation ne fut pas modifiée au cours des siècles. L'expertise de 1601 déjà citée fournit exactement le toisé de l'ouvrage déterminé par ces piles, en partant de Vienne vers Sainte-Colombe :

- Arche 1 : 96 pieds, soit 31,20 m
- Pile 1/2 : 23 pieds, soit 7,50 m
- Arche 2 : 96 pieds, soit 31,20 m
- Pile 2/3 : 25 pieds 3 pouces, soit 8,20 m
- Arche 3 : 85 pieds, soit 27,60 m
- Pile 3/4 : 24 pieds 3 pouces, soit 7,90 m
- Arche 4 : 91 pieds, soit 29,55 m
- Pile 4/5 : 23 pieds 1 pouce, soit 7,55 m
- Arche 5 : 96 pieds, soit 31,20 m.

La longueur de l'ouvrage entre culées était donc de 181,20 m ; l'ouverture totale était de 150,70 m. Le rapport entre ouverture et épaisseur de pile s'établit, en son maximum, à 3,8, ce qui correspond à la doctrine des piles-culées uniformément admise avant le XVIII^e siècle, sans que l'on puisse en tirer la moindre indication au plan de la datation.

L'historique de l'ouvrage suffit à démontrer que les voûtes existant au XVI^e siècle avaient été, toutes, reconstruites après 1450. Il est probable que des considérations relatives à l'archéologie des rives pourraient éclairer les contraintes qui existèrent au cours des âges pour fixer la hauteur des arches, que celles-ci soient en bois ou en pierre. Force est, en tout cas, de constater que les rares textes du XIII^e siècle attribuaient un rôle essentiel aux initiatives de Jean de Bernin dans les années 1250 : on est, pour le moins, fortement tenté d'attribuer au crédit du prélat au moins l'édification de voûtes, en admettant qu'il ait pu bénéficier, comme certains l'ont pensé en ce qui concerne le pont d'Avignon, de piles maçonnées préexistantes (16). Quoi qu'il en soit, on ne s'étendra pas plus avant dans ces lignes sur les arches telles qu'elles apparaissent dans les rares dessins des XVI^e et XVII^e siècles ; de la même façon, les éventuelles constatations archéologiques qui pourraient être faites à propos des naissances encore visibles sous l'eau doivent être regardées avec la plus grande prudence, ne serait-ce que par l'évidence historique de la reconstruction des parements des piles et culées lors des restaurations des XVI^e et XVII^e siècles.

Contrairement aux voûtes, les piles paraissent donc constituer une sorte de trame, permanente du XIII^e au XVII^e siècle. Dotées d'avant- et arrière-becs triangulaires, ces piles ne s'élevaient pas au-dessus des naissances des arcs ; les becs s'interrompaient à ce niveau, couverts d'un simple glacis. Aucun des textes consultés ne fournit

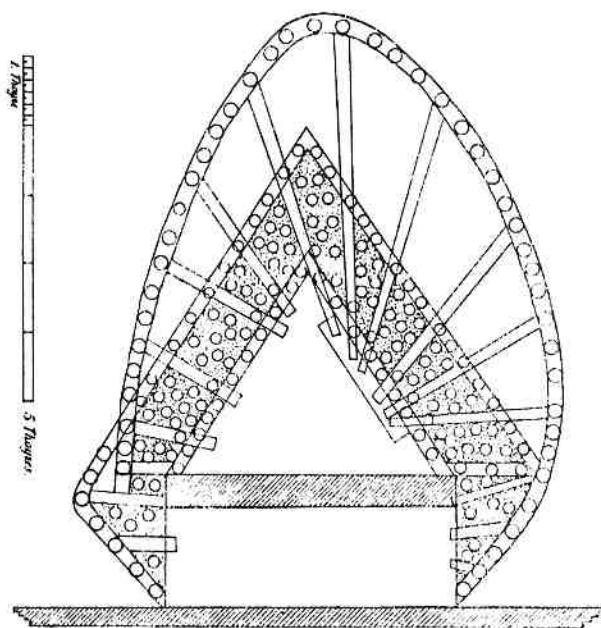


FIG. 5. — PLAN DE LA CRÈCHE
DONT LE DEVIS FUT ÉTABLI EN 1601

Il est probable que cette vue représente une crèche ovoïdale doublant la crèche primitive enserrant la pile. En particulier, cette crèche ovoïdale est maintenue en tête par une lierne, elle-même solidarisée à la pile par des armatures horizontales en métal.

précisément d'indication quant à leur mode de fondation : en 1582, une expertise signalait néanmoins la possibilité de pénétrer aux basses-eaux sous les quatre piles, ce qui semble indiquer une technique de fondation superficielle (17).

En fait, les textes mentionnent avec une régularité jamais ébranlée par l'insuccès technique, la construction de « caisses » ou « arches » autour des piles, ce que l'on appelle depuis le XVIII^e siècle des « crèches ». Devant les affouillements menaçant la stabilité des piles, les maîtres d'œuvre, dans l'incapacité technique d'intervenir en sous-œuvre, préconisaient l'édification, autour des piles, d'enceintes de bois solidarisées à la maçonnerie, emplies d'un béton dont on attendait qu'il s'insinue dans les vides de la fondation pour les combler. Plusieurs devis donnent de façon précise la description de ces crèches ; celle-ci est précisée encore par les dessins, tout particulièrement celui qui fut dressé entre 1570 et 1584, et celui qui accompagna le devis de 1601 (fig. 5) (18).

Il s'agissait, pour construire ces protections des piles, de battre tout autour des maçonneries des enceintes de pieux et palplanches maintenues en tête par une lierne, solidarisée aux piles par des « sangles » de fer (fig. 6). Ces enceintes étaient destinées à servir de contenant pour le béton coulé ; afin de renforcer la tenue de celui-ci, tout l'intervalle entre pile et enceinte était parsemé de pieux battus destinés à « clouter » le massif bétonné. Que l'on ne croie pas que le terme de béton est employé ici avec anachronisme : dès 1575, les comptes de Vienne mentionnent le « becton », « béteun », en fait un simple mortier de chaux et sable ou de gravier (19). Les devis techniques éclairent donc parfaitement le plan dressé en 1601 pour accompagner le devis de restauration d'une des piles : contrairement à ce qui a pu être affirmé, ce plan ne donne aucunement le relevé de la fondation de la pile, mais seulement la configuration de la crèche avec ses pieux formant armature pour le béton. On évitera donc d'y voir une preuve d'une quelconque technique romaine postulée par certains auteurs (20).

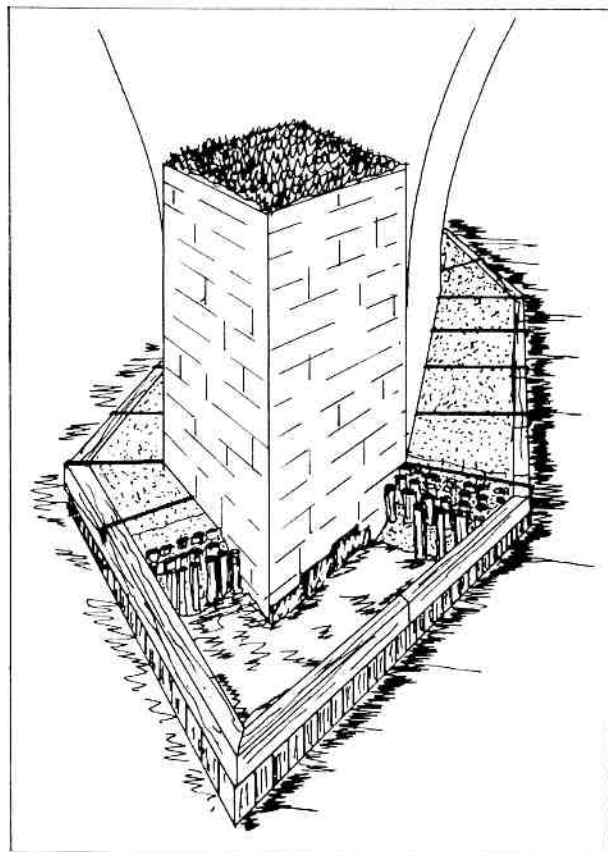


FIG. 6. — INTERPRÉTATION MODERNE EN ÉCORCHÉ D'UNE
CRÈCHE DU PONT DE VIENNE, AVEC SON ENCEINTE DE
PALPLANCHES, SON REMPLISSAGE DE PIEUX ET DE BÉTON

L'histoire technique même du pont prouve que la technique des crèches était totalement inadaptée pour remédier aux problèmes de fondation des piles : en effet, durant tout le XVI^e siècle, les chantiers se succédèrent sans relâche sans la moindre variation dans les techniques d'exécution des crèches, celles-ci étant perpétuellement reconstruites après leur ruine presque immédiate. La raison, aujourd'hui assez claire, est double : elle tient d'abord à la qualité tout à fait insuffisante du béton, simple mortier, totalement inadapté à la prise sous l'eau. À examiner les comptes de réparation de l'époque, il paraît clair que la majorité des constructeurs n'avait pas la moindre notion relative aux chaux rendues hydrauliques par l'appoint de « pouzzolanes » ; de telle sorte que les bétons, immergés à peine un à deux mois après leur coulage, se délitaient rapidement, n'ayant pas pris avant leur immersion, et ne pouvant prendre sous l'eau (21). Une seconde raison, sans doute aussi importante, tenait à ce que ces crèches réduisaient le débouché de l'ouvrage, augmentant la vitesse du courant sous les arches ; la conséquence inéluctable était l'affouillement rapide au droit des crèches elles-mêmes, bientôt déchaussées en raison de la faible fiche dans le lit du fleuve.

Il est fort vraisemblable que le pont de Vienne n'aurait pu être sauvé que par l'emploi de la technique du radier général, accompagnée par l'allongement du débouché afin d'absorber les crues soudaines du Rhône et de la Gière. Une solution qui n'aurait pu se concevoir dans le climat technique du Moyen Âge, de la Renaissance, voire même de l'âge classique où les contraintes d'environnement, liées en particulier aux raccordements sur les rives, étaient incontournables, au point de n'être pas même remises en question.

De l'appréciation technique à l'absence de datation

L'incertitude est, en définitive, le maître mot dès lors que l'on cherche à passer du stade de la documentation à celui de l'interprétation historique. Certes, il est une hypothèse qui, depuis longtemps, s'est imposée : dès 1424, dans une procédure juridique relative aux droits respectifs du dauphin et de l'archevêque, le rédacteur signalait que le pont avait été construit par Gracchus Tiberius lorsqu'il se rendit en Espagne du temps de Scipion l'Africain, non sans quelquel'anachronisme (22). Mais qu'importe cet anachronisme : depuis le XV^e siècle, le pont se doit d'être romain, et toute occasion est bonne pour en affirmer le principe.

Qu'on ne se leurre pas ici : rien n'interdit que l'ouvrage dont on a suivi la trace ait eu une origine romaine ; rien ne le prouve non plus, et ceci doit être affirmé avec force. Seule l'archéologie pourrait donner ici des résultats, si l'on avait le bonheur de mettre au jour des restes de bois de la fondation du pont (et non de son environnement, dont on peut s'attendre qu'ils seront, au mieux, médiévaux). En attendant de tels résultats archéologiques, force est de rester prudent, en se souvenant que près d'un millénaire sépara le temps de l'essor de la ville gallo-romaine, et celui des premières mentions du pont de pierre moderne : ne doit-on pas être modeste face à de tels délais ?

Si l'on ne cherche pas à minimiser ici l'importance de la question de l'existence — ou de l'absence — d'un pont sur le Rhône à Vienne à l'époque romaine, force est de constater que le temps des certitudes, celles d'un pont de pierre, débute dans la première moitié du XIII^e siècle. Il convient donc de rester ouvert dans le champ des hypothèses.

Le pont de Vienne et les autres ponts du Rhône

Mais, à vrai dire, cette incertitude n'a rien d'extraordinaire par rapport à l'ensemble des autres franchissements du Rhône. D'aval en amont, on dénombre Arles, simple pont de bateaux à l'époque romaine, abandonné par la suite (23). Vient ensuite Avignon : la publication déjà ancienne de quelques pieux prélevés sur des restes de piles détruites par la Compagnie nationale du Rhône a fourni deux dates C14 (V^e et IX^e siècle) qui sont trop isolées pour apporter le moindre commencement de preuve (24). Une étude architecturale très minutieuse de D.-M. Marié, légèrement plus ancienne, concluait à une datation haute (romaine) pour les piles : dans cette hypothèse, le rôle du célèbre Bénézet dans le dernier quart du XII^e siècle se serait limité à la construction d'un pont de bois sur ces piles (25). Se basant sur le constat d'existence de départs de voûtes distinctes des voûtes du XIV^e siècle, situés bien au-dessous, l'auteur concluait à l'existence, à l'époque romaine, d'un pont possédant des arches plein cintre d'une trentaine de mètres d'ouverture s'appuyant sur des piles de 7,4 à 8,4 m d'épaisseur.

L'argumentation de D.-M. Marié n'est pas sans entamer les certitudes préétablies, qui attribuaient à Bénézet le mérite d'avoir bâti piles et tablier de bois ; néanmoins, les échafaudages d'hypothèses qui permettaient à l'auteur de conclure restent très fragiles en l'absence de preuves archéologiques fiables, que ce soit au plan des maçonneries (confirmation et analyse photogrammétrique des « départs » qui prouveraient un voûtement antérieur aux XIII^e-XIV^e siècles) ou à celui des restes éventuellement prélevables sur le site. Il convient donc, ici encore, d'observer la prudence quant aux conclusions, la seule évidence étant celle de la grande campagne de construction du dernier quart du XII^e siècle.

On est plus heureux à Pont-Saint-Esprit, où le pont est, sans doute aucun, une création du dernier quart du XIII^e siècle (26). A Valence, si l'on a la certitude que, durant le Moyen Age, les habitants cherchèrent à bâtir un pont, il n'est pas même sûr que celui-ci ait jamais été achevé, et nul n'a jusqu'à présent émis l'hypothèse d'un ouvrage romain (27). Restent alors Vienne, et, plus en amont, Lyon, avec le pont de la Guillotière : ici, comme à Vienne, bien des historiens en ont attribué l'origine à l'époque romaine, alors que les premières certitudes historiques remontent à 1180-1182 (28). Les récentes fouilles qui ont porté sur les restes de cet ouvrage n'ont pas apporté d'indices archéologiques en faveur de l'existence d'un ouvrage dès l'Antiquité, ce qui n'exclut pas pour autant qu'il en ait existé un en aval ou en amont... (29).

Il ne reste donc plus qu'à ouvrir le champ aux hypothèses : les « romanistes » peuvent mettre en avant l'importance des diverses cités rhodaniennes, Avignon, Vienne, Lyon pour affirmer l'impossibilité de l'inexistence de ponts. Plus encore, il semble qu'à Vienne, tout concorde pour mettre en concordance l'axe du pont avec l'urbanisme de la cité gallo-romaine. A l'inverse, les « médiévistes » peuvent faire valoir le mouvement considérable qui se produisit dans la seconde moitié du XII^e siècle et au XIII^e siècle en matière d'édification d'ouvrages, rien n'interdisant après tout que les ponts romains aient existé en bois, et que tout le mérite des hommes du Moyen Age ait consisté à les rebâtir en pierre alors qu'ils avaient disparu de longtemps.

On aura saisi que, faute de preuves archéologiques inattaquables, il est impossible d'arbitrer entre les deux tendances. Le seul parti scientifique, en attendant une souhaitable action coordonnée dans ce domaine, semble bien être de les laisser coexister.

ANNEXE

CHRONOLOGIE DU PONT SUR LE RHÔNE

- 1239 : Legs de 100 francs (?) à l'œuvre du pont par Geoffroy Baudouin (N. Chorier, *Recherches...*, p. 112).
- 1249 : Legs au pont du Rhône par la dame de Saint-Jean-de-Bornay (U. Chevalier, *Choix de documents inédits...*, p. 1 et suiv.).
- 1251 : Jean de Bernin, archevêque de Vienne, concède à trois hommes l'usage d'une place nue sise à la tête du pont, côté Sainte-Colombe, entre la maison des Frères Mineurs et la « maison du pont », pour y installer une « loge » de tailleurs de pierres. Cette place reviendra, une fois le chantier terminé, à l'état de place vide (F.-Z. Collombet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, t. II, p. 427-428).
- 1266 : L'építaphe de Jean de Bernin signale qu'il a construit la « maison du pont » près du pont du Rhône, et qu'il a fait bâtir en grande partie le pont du Rhône (F.-Z. Collombet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, t. II, p. 181).
- 1303 : Legs de 20 s. à l'œuvre du pont du Rhône par Martin du Mas (N. Chorier, *Recherches...*, p. 112).
- 1321 : Le pont ayant été en partie ruiné par l'« impétuosité des eaux », le pape Jean XXII, sur la demande de l'archevêque, concède une indulgence de 60 jours à ceux qui contribueront à la réparation (*Gallia Christiana*, t. XVI, p. 65).
- 1387 : Prix-fait de réparation de la porte du pont du Rhône passé entre la ville et le maçon Jean d'Anse (Arch. comm. Vienne, BB 1, fol. 15).
- 1391 : Nomination par les consuls des « recteurs de l'œuvre du pont », dits aussi « maîtres de l'œuvre » (Arch. comm. Vienne, BB 1, fol. 47).
- 1393 : Mention des deux « ouvriers » (*operatorii*) chargés de l'œuvre du pont (Arch. comm. Vienne, BB 1, fol. 63 v^o).
- 1395 : Réparation du pont du Rhône (Arch. comm. Vienne, fol. 78 v^o).
- 1402 : Le recteur de la fabrique du pont du Rhône achète une pension d'un florin d'or sur une maison, et albergue une autre maison pour 18 gros, afin de financer les réparations du pont (Arch. comm. Vienne, DD 11 (anc. case 30, n^o 1).
- 1407 : Le Rhône emporte le pont. La ville lance une quête en Lyonnais, en Dauphiné et dans le royaume ; le roi exempte de péage les bateaux chargés de matériaux destinés au pont (C. Jaillet, *Histoire consulaire*, t. I, p. 77 et suiv. ; Arch. comm. Vienne, BB 9).

- 1408 : Amédée VIII, comte de Savoie, donne 200 pièces de bois de ses forêts pour la réparation du pont (C. Jaillet, *Histoire consulaire*, t. I, p. 79).
- 1410 : Procédure entre la ville et le Bailli de Lyon et Mâcon au sujet de la remise en état d'une pile détruite. Mention de Jean Félicon, maître de l'œuvre de la pile du pont de Vienne avant le prix-fait (Arch. comm. Vienne, BB 2, fol. 127 et 131).
- 1411 : Rénovation de mandat à un envoyé de la ville à Lyon pour la question de la pile du pont du côté du royaume (côté Sainte-Colombe) (Arch. comm. Vienne, BB 2, fol. 136).
- 1412 : Procédure relative à un prix-fait passé avec le maître Jean Lansard le 2 mai 1410. Le prix-fait concernait la construction d'un pont de bois pour 1900 florins; il avait été passé par le Receveur Général et Trésorier de l'œuvre du pont (Arch. comm. Vienne, DD 11, anc. case 30, n° 82).
- 1415 : Nomination d'un « maître et recteur du pont », ainsi que d'un receveur général des dons et aumônes (Arch. comm. Vienne, BB 4, fol. 23 v° et 24).
- 1419 : Les consuls font bâtir une chapelle au lieu où était la statue de Saint-Nicolas pour y dire la messe et placer les lettres d'indulgence accordées pour le pont (C. Jaillet, *Histoire consulaire*, p. 61-62).
- 1422 : Première mention du « pontonnage et passage » accordé à la ville pour la réparation du pont, par l'administration royale (C. Jaillet, *Histoire consulaire*, t. I, p. 80).
- 1424 : Procédure de la ville contre l'archevêque, au sujet d'une arche du pont (Arch. 38, B 3153).
- 1431 : Prix-fait passé avec François Mignot pour réparer quatre arches du pont en la forme et manière que la première arche, du côté du royaume, est réparée, de bons bois (Arch. comm. Vienne, BB 4 bis, fol. 63 v°-64).
- 1433 : Visite du pont au mois de janvier, après une crue. Il est nécessaire de « lier » les pièces du pont de bois (Arch. comm. Vienne, BB 4 bis, fol. 81).
- 1435 : Prix-fait passé à maître Guillaume Fontaines, charpentier de Vienne, de réparer le pont de bois, pour 150 florins d'or (Arch. comm. Vienne, BB 4 bis, fol. 130).
- 1438 : Prix-fait passé à maître Étienne Roddet, charpentier de Vienne, pour reconstruire la deuxième arche du pont, en bois. Le prix-fait mentionne explicitement les piles de pierre. Il s'agit de la seconde arche comptée depuis Sainte-Colombe (Arch. comm. Vienne, BB 5, fol. 12-13).
- 1439 : Prix-fait passé à François Mignot (par ailleurs adjudicataire de la ferme du droit de « barrage » du pont du Rhône), pour construire trois arches, la première côté Vienne, l'arche du milieu et l'arche du côté du royaume. Le prix-fait signale de façon explicite la présence de piles de pierre, et la construction de tabliers de bois (Arch. comm. Vienne, BB 5, fol. 46-47).
- 1447 : Prix-fait passé à maître Guillaume Fontaines, charpentier, pour la fourniture d'« engins » à battre les pieux du pont, à livrer sur l'« échafaud » du pont (Arch. comm. Vienne, BB 6, fol. 7).
- 1447-1448 : Procédures des consuls contre les divers chapitres et églises de Vienne pour la contribution aux réparations du pont (Arch. comm. Vienne, BB 6, fol. 19).
- 1448 : Imposition de la ville pour la « réfection et construction d'une pile de pierre du pont du Rhône » (Arch. comm. Vienne, BB 6, fol. 20). Quittance de 100 florins délivrée aux consuls par le titulaire du prix-fait de « refaire et maintenir une pile du pont de pierre » (Arch. comm. Vienne, BB 6, fol. 31). La quittance est signée par Antoine Montel et Pierre Chapuis, sur un montant total de 1000 florins d'or. Mention est à nouveau faite de ce prix-fait de « édifier, maintenir une pile du pont de pierre, et de construire et compléter cette pile » (Arch. comm. Vienne, BB 6, fol. 69 v°).
- 1450 : Prix-fait passé à Étienne Roddet pour la construction d'un pont de bois, à 150 florins d'or. Le prix-fait indique que le titulaire devra reprendre entièrement les structures de l'ancien pont de bois autour de chaque pile, et reprendre les pièces de tablier nécessaires (Arch. comm. Vienne, BB 6, fol. 86; l'Inventaire manuscrit donne pour prix-facteurs Antoine Rodet et François Mignot; il a été repris tel quel par J. Leblanc, *Pont du Rhône...*, dans *Congrès archéologique de France*, 1879).
- 1459 : Lettres royaux ordonnant à tous chefs de maison, à trois lieues à la ronde, d'envoyer un manœuvre tous les mois pour achever la réparation du pont du Rhône (Arch. comm. Vienne, DD 5, anc. case 30, n° 66).
- 1463 : Expertise d'un cintre du second arc, construit selon prix-fait : ce cintre est jugé suffisant pour soutenir la « pesanteur » de la maçonnerie de l'arc (Arch. comm. Vienne, DD 9, sans numéro, sans référence dans l'Inventaire manuscrit).
- 1472 : Réparations confiées à Barthélémy Laurent (J. Leblanc, *Pont du Rhône...*, dans *Congrès archéologique de France*, 1879; il est probable que l'origine de cette information provient du registre BB 8 b des Arch. comm. Vienne).
- 1496 : Prix-fait passé avec maître Jean de Vaux, charpentier, afin que celui-ci emploie des ouvriers sur le pont du Rhône à la journée (Arch. comm. Vienne, BB 11, fol. 59 v°).
- 1497 : Crue exceptionnelle du Rhône nécessitant une visite par des experts (Arch. comm. Vienne, BB 11, fol. 62 v°).
- 1503 : Visite du pont du Rhône. Cette visite signale la pile de pierre du côté du royaume (Sainte-Colombe), la pile du milieu « qui se fait », et la pile « à la part de l'évêque ». Il semble que le texte désigne l'arche ouest du pont, encore en bois sur pile de pierre intermédiaire à l'époque. La visite est suivie d'un prix-fait de réparation des structures de bois (Arch. comm. Vienne, BB 12, fol. 8-9).
- 1504 : Visite du pont du Rhône, de ses bases et fondations, ainsi que de ses arches. Le texte mentionne trois arches apparem-

- ment en pierre, méritant d'importantes reprises, de même que les piles de pierre apparemment dans un état inquiétant (Arch. comm. Vienne, BB 11, fol. 140). Ordonnance de réparation du pont (Arch. comm. Vienne, BB 11, fol. 141).
- 1505 : Visite du pont de bois (arche côté Sainte-Colombe ?). La visite conclut à la nécessité de maintenir et faire une pile au milieu du pont, et de remplacer certaines pièces de bois (Arch. comm. Vienne, BB 11, fol. 143).
- 1507 : Prix-fait de construction d'un pont de bois du côté de Sainte-Colombe. Ce prix-fait mentionne la pile de pierre de taille en cours de réalisation au milieu de l'arche côté royaume (Sainte-Colombe), et les pièces de bois à mettre en œuvre (Arch. comm. Vienne, BB 12, fol. 14).
- 1508 : Achat de 30 toises de pierres de taille par la ville pour les réparations du pont (Arch. comm. Vienne, BB 12, fol. 31).
- 1528 : Achat de pièces de bois par la ville pour la réparation du pont du Rhône (Arch. comm. Vienne, BB 14, fol. 50).
- 1534 : Prix-fait de pavage du pont de pierre (Arch. comm. Vienne, BB 15, fol. 85 v^o).
- 1535 : Réparation du pont de bois (Arch. comm. Vienne, BB 15, fol. 107 v^o).
- 1544 : Une crue exceptionnelle du Rhône comble partiellement les arches côtés Vienne : le courant menace dès lors la pile côté Sainte-Colombe (J. Leblanc, *Pont du Rhône...*, p. 91).
- 1545 : Visite des piles du pont le 4 janvier ; délibération consulaire pour la réparation de la pile de la Chapelle (Arch. comm. Vienne, BB, registre de 1544-1545, fol. 82 ; registre de 1545-1546, fol. 5).
- 1550 : Décision est prise de mettre les deux arches du pont, du côté de la ville, sur des cintres, afin qu'elles ne tombent (Arch. comm. Vienne, BB, registre de 1550-1551, fol. 38).
- 1551 : Achats de pierres de taille pour le pont (Arch. comm. Vienne, BB, registre de 1550-1551, fol. 175, 180).
- 1552 : Mise sur cintre de la deuxième arche côté de la ville sous la direction du maçon Jacques Chaléat, et des charpentiers Antoine et Claude Pernerier (Arch. Isère, IX B 177).
- 1554-1556 : Reconstruction de la deuxième arche par démontage et remontage sur les cintres construits en 1552. Réparation de la « pile du pont de bois », de la pile « Jaillard », de la pile « sous l'arc de la Croix ». La direction du chantier est assurée par le maçon Jacques Chaléat et par le charpentier Antoine Pernerier ; la supervision est assurée par Olivier Rolland, maître maçon juré de Lyon, Ingénieur du Roi et Voyer de la ville (Arch. Isère, IX B 178).
- 1560 : Visite du pont par le charpentier Antoine Pernerier : le tablier de bois côté Sainte-Colombe inspirait crainte (Arch. Isère, IX B 181).
- 1561 : Nouvelles visites. Délibération consulaire, suite à ces visites, selon laquelle il est indispensable de reconstruire en pierre la travée de bois. On note la présence, parmi les experts, d'Olivier Rolland et Claude Rat, maçons jurés de Lyon, de Jacques Chaléat, Antoine Golat, maçons de Vienne, Antoine Pernerier, charpentier de Vienne (Arch. Isère, IX B 182).
- 1563 : Nouvelle visite du pont, menée par les maçons Antoine Goulat et Floris Martel, et les frères Antoine et Claude Pernerier, charpentiers : l'expertise conclut à la nécessité de réparer les crèches des piles, ainsi que le tablier de bois côté Sainte-Colombe. Travaux aux crèches menés par le charpentier Claude Pernerier (Arch. Isère, IX B 183).
- 1565-1566 : Marchés de fournitures pour la réparation des crèches des piles du pont du Rhône (Arch. Isère, IX B 185).
- 1566-1567 : Réparation des crèches de piles, par battage de pieux et remplissage en béton (Arch. Isère, IX B 185).
- 1569 : Réparation du tablier de bois du côté de Sainte-Colombe (Arch. Isère, IX B 185).
- 1570 : Le 4 décembre, chute de la première arche côté Vienne. Lors des expertises qui suivirent, il est rappelé qu'en 1553, des réparations à cet arc, considéré comme le plus ancien du pont, étaient indispensables (Arch. Isère, IX B 185).
- 1571 : Visites diverses de l'arche rompue du côté de Vienne. Chantier de remise en état (Arch. Isère, IX B 185). Délibération consulaire pour le remplacement par un tablier de bois (Arch. comm. Vienne, BB, registre de 1571, fol. 15 et 21).
- 1575 : Les consuls délibèrent de la nécessité de lever une imposition pour reconstruire en pierre l'arc côté Sainte-Colombe (Arch. comm. Vienne, ancien classement, carton n^o 30, pièce n^o 47). Réparation de la pile « Jaillard » et de sa crèche, située du côté de Sainte-Colombe (Arch. Isère, IX B 185-188).
- 1578 : Travaux préparatoires à la reconstruction de la première arche côté Vienne (Arch. Isère, IX B 185-188).
- 1579-1581 : Suite des travaux préparatoires à la reconstruction du premier arc côté Vienne. Les travaux comprennent en particulier la réfection des crèches des piles, ainsi que diverses œuvres de maçonnerie destinées à préparer les piles à recevoir la future voûte (Arch. Isère, IX B 185-188).
- 1582 : Visite constatant la nécessité de reconstruire les deux arches d'extrémité, sous peine d'assister à la ruine des autres arches (Arch. Isère, IX B 190).
- 1584 : Prix-fait passé au maçon Pierre Terrasse, pour la reconstruction de la première arche côté Vienne, moyennant 4190 écus (Arch. Isère, IX B 190).
- 1586 : Solde du prix-fait de construction de la première arche côté Vienne ; aménagement d'un pont-levis dans cette arche, face à la porte de l'enceinte de ville (Arch. Isère, IX B 189).
- 1587 : Rétablissement du pont de bois côté Sainte-Colombe (Arch. comm. Vienne, BB, registre de 1587, fol. 144).
- 1588 : Publication du prix-fait de reconstruction de l'arche proche de Sainte-Colombe (Arch. comm. Vienne, ancien classement, carton n^o 30, pièce n^o 80).
- 1589 : Réparation de l'arc neuf côté Vienne (Arch. comm. Vienne, registre de 1589, fol. 16).

- 1591, 1593, 1596 : Réparations du pont de bois côté Sainte-Colombe (Arch. Isère, IX B 189-190).
- 1597 : Réparation de crèches autour des piles (Arch. Isère, IX B 189).
- 1599 : Les consuls décident qu'après la nomination du nouveau collège annuel de consuls, avant leur prestation de serment, ils se transporteront avec les anciens consuls au pont du Rhône, pour connaître et rendre public l'état du pont et des réparations nécessaires (C. Jaillet, *Histoire consulaire...*, t. I, p. 62). Suite à deux visites, en mars et juin, on décide de réparer la pile « Wallart » (Jaillard), dite aussi pile « de la Chapelle » (?). Chantier de battage de la crèche de juin à décembre (Arch. Isère, IX B 189). Prix-fait de reconstruction du pont de bois côté Sainte-Colombe, passé au charpentier Thomas de Mallecourt (*ibid.*). A noter que l'expertise de juin concluait à la nécessité de rebâtir une crèche autour de la « grosse pile de la Chapelle », ainsi que les protections des deux piles consécutives (*ibid.*).
- 1600 : Préparation du chantier de reconstruction des crèches des piles : visite par François Rivoire et Benoît Moret, maçons, Thomas de Mallecourt, Pierre Perrin, Philibert et Jean Chevalier, charpentiers (Arch. Isère, IX B 189).
- 1601 : Expertise effectuée par Hélégie Bordet, charpentier juré de Vienne, Philibert Chagnon, maçon juré de Lyon, et plusieurs maçons et charpentiers de Vienne. Le premier arc côté Vienne est en bon état; le deuxième l'est également, mais la pile entre 1 et 2 doit faire l'objet de la construction d'une crèche neuve; le troisième arc est en bon état, mais la pile entre 2 et 3 menace ruine par les affouillements, à tel point qu'il est nécessaire d'y bâtir une crèche; le quatrième arc menace ruine du fait de l'absence d'un arc de pierre côté Sainte-Colombe, au point qu'il est nécessaire de le reconstruire entièrement; la pile entre 4 et 5 nécessite la construction d'une crèche; enfin la culée côté Sainte-Colombe mérite un chantier de rénovation presque total (Arch. Isère, IX B 189). Cette expertise est accompagnée de plans (Arch. comm. Vienne, ancien classement, casier n° 30, pièce n° 36); l'un d'entre eux a été publié par J. Leblanc, *Pont du Rhône...*, p. 97 (« Pourtrait de la Pile du milieu du pont du Rosne de Vienne faite en janvier 1601). Elle est accompagnée également d'un descriptif du pont : depuis Vienne première arche, 96 pieds; pile 1/2, 23 pieds; arche 2, 96 pieds; pile 2/3, 25 pieds 3 pouces; arche 3, 85 pieds; pile 3/4, 24 pieds 3 pouces; arche 4, 91 pieds; pile 4/5, 23 pieds 1 pouce; arche 5 (en bois soutenue par une pile intermédiaire), 96 pieds. La largeur est de 21 pieds du côté de Vienne, et de 17 pieds 3 pouces du côté de Sainte-Colombe (Arch. comm. Vienne, ancien classement, casier n° 30, pièce n° 36). Chantier de battage de pieux autour des piles, sous la direction du charpentier Thomas de Mallecourt; remplissage des crèches sous la direction du maçon François Rivoire (Arch. Isère, IX B 189).
- 1603 : Réparation de la culée côté Sainte-Colombe suivant l'expertise de 1601, sous la direction du maçon François Rivoire (Arch. comm. Vienne, IX B 189).
- 1604 : Poursuite des travaux côté Sainte-Colombe sous la direction de François Rivoire (Arch. Isère, IX B 189).
- 1606 : Marché de reconstruction en pierre de l'arc côté Sainte-Colombe passé à François Brionnet, marchand, moyennant 45000 livres : l'arc aura 96 pieds d'ouverture, et sa construction doit être accompagnée de l'édification d'un mur de culée côté Sainte-Colombe, et de la réalisation d'une crèche autour de la pile 4/5 (Arch. comm. Vienne, ancien classement, casier n° 30, pièce n° 59; Arch. Isère, IX B 183).
- 1608 : François Brionnet subroge à Jean Cocherand le prix-fait de construction de l'arche côté Sainte-Colombe (Arch. Isère, IX B 183).
- 1617 : Chute de l'arche neuve côté Sainte-Colombe, et de l'arche voisine (Arch. Isère, IX B 183 et 190). Adjudication de la construction d'un pont de bois (J. Leblanc, *Pont du Rhône...*, p. 93).
- 1618 : Requête de la ville aux Trésoriers de France pour obtenir des ressources destinées à la réparation de la pile du pont de bois, et des autres piles (J. Leblanc, *Pont du Rhône...*, p. 93-94).
- 1620-1624 : Procédures diverses menées par la ville pour obtenir des subventions pour la réparation de l'ouvrage (J. Leblanc, *Pont du Rhône...*, p. 94). Visite du pont en 1624 par les consuls : le pont de bois édifié à la place des deux arches tombées côté Sainte-Colombe mérite des réparations; en outre, la deuxième arche côté Vienne est « fendue et menace ruine » (Arch. comm. Vienne, série BB, registre de 1624, fol. 5).
- 1630 : Marché de construction d'une pile et deux arches en lieu et place de celles tombées du côté de Sainte-Colombe, pour 420000 livres, passé aux charpentiers parisiens Clément et Garnichard; les entrepreneurs s'engagent à construire sur la pile restaurée une chapelle à Notre-Dame (J. Leblanc, *Pont sur le Rhône...*, p. 94).
- 1635 : Chute de deux arches du pont. Il n'en reste plus qu'une, fort ruinée, en pierre (Arch. comm. Vienne, série BB, registre de 1635, fol. 10).
- 1638 : Une pile est en cours de construction du côté de Sainte-Colombe (Arch. comm. Vienne, série BB, registre de 1638, fol. 107). Voir l'inscription en l'honneur de Louis XIII, publiée par J. Leblanc (*Pont du Rhône...*, p. 94-95).
- 1641 : Achèvement d'un pont de bois en remplacement des arches ruinées (Arch. comm. Vienne, série BB, registre de 1641, fol. 30).
- 1644 : Chute de l'arche du pont de bois côté Sainte-Colombe (Arch. comm. Vienne, ancien classement, casier n° 30, pièce n° 107).
- 1651 : Chute de la majeure partie de l'ouvrage (Arch. comm. Vienne, série BB, registre de 1651, fol. 183).
- 1663 : Chute d'une arche du pont (Arch. comm. Vienne, série BB, registre de 1663, fol. 39).

1682 : Colbert accorde 1500 livres sur le budget des Ponts-et-Chaussées pour rompre la dernière arche subsistante, afin de faire cesser la gêne à la navigation (E.-M. Vignon, *Études historiques sur l'administration des voies publiques aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, t. I, 1862, p. 293).

- (1) J. Leblanc, *Pont du Rhône entre Vienne et Sainte-Colombe*, dans *Congrès archéologique de France*, 1879, p. 89 et suiv.
- (2) A. Pelletier, *Le pont de Vienne. Iconographie et archéologie*, dans *Cahiers d'Histoire*, t. XXVII, 1982, p. 35 et suiv.
- (3) C. Jaillet, *Histoire consulaire de la ville de Vienne du 13^e au 16^e siècle*, Vienne, 1932.
- (4) On pense en particulier aux pieux mis au jour par G. Chapotat, *Antiquités viennoises en bois et métal trouvées dans le lit du Rhône*, dans *Nouvelles archives du museum d'histoire naturelle de Lyon*, 1975, fasc. 13, suppl., p. 21 et suiv. : quelle que soit la datation de ces pieux (non encore publiée à notre connaissance), on ne pourra en tirer la moindre conclusion quant à la datation du pont, le site d'extraction et celui du pont étant distants de plus de 200 m.
- (5) Afin de ne pas multiplier les renvois en note, nous avons dressé une chronologie des faits techniques marquants, avec leurs références : le lecteur s'y reportera depuis le corps de l'article par le moyen des dates.
- (6) Voir J. Mesqui, *Le pont en France avant le temps des Ingénieurs*, Paris, 1986, p. 111 et suiv.
- (7) Lettres de 1456 : Archives communales de Vienne, DD 11 (ancien classement, case 33, n° 16). Dans son article cité, J. Leblanc fait référence à un compte rendu du 2 février 1402 faisant état de la chute « de l'arche du milieu, sur laquelle était une croix » ; ce procès-verbal non référencé aurait porté le titre *Quando pons Rhodani cecidit*.
- (8) Une documentation extraordinaire concernant ces quêtes, encore inexploitée, est contenue dans les registres BB 9, DD 6-11 (voir la carte des paroisses dans J. Mesqui, *op. cit.*, fig. 26).
- (9) Les registres BB 7, 8, 10, qui couvrent la totalité de la seconde moitié du XVI^e siècle, sont mangés par les vers, et au surplus la lecture des quelques pages encore en état est rendue impossible par l'effacement quasi total dû à l'humidité.
- (10) Voir J. Leblanc, *op. cit.*, p. 91.
- (11) Dessin conservé au Musée de Vienne, après avoir vraisemblablement été conservé dans les archives de la ville (l'inventaire du XVIII^e siècle signalait, dans la case 30, pièce n° 36, une liasse de plans du pont en 1560 et 1601). Ce dessin figure le pont dans sa totalité ; les arches d'extrémité ont fait l'objet d'une copie (sans doute autrefois complète), de la même époque, conservée également au Musée. C'est cette copie, incomplète mais en meilleur état, que J. Leblanc a publié en la faisant regravé dans son article, pour l'arche côté Sainte-Colombe seule. Bien que datés de 1560, ces dessins ne peuvent avoir été exécutés qu'entre 1570 et 1584, lorsque la première arche côté Vienne était ruinée.
- (12) Dessin gravé de 1555 accompagnant les lettres d'indulgences de l'archevêque Pierre Palmier : la gravure est conservée complète au Musée de Vienne, et un autre exemplaire incomplet se trouve placé dans la reliure du registre BB 14 des Archives communales de Vienne. Il a été publié par J. Leblanc et par A. Pelletier.
- (13) Dessin conservé autrefois dans les archives de la ville (voir note 11). Ce dessin a été regravé et publié par J. Leblanc, repris ensuite par A. Pelletier.
- (14) Archives de l'Isère, IX B 190.
- (15) En tout cas, les procédures entamées après la chute de l'arche en 1617 le furent à l'encontre des prix-facteurs eux-mêmes, et non d'André Valentin : Archives de l'Isère, IX B 183.
- (16) Sur Avignon, voir plus loin, et note 25.
- (17) Archives de l'Isère, IX B 185.
- (18) La figuration de ces crèches, qui devaient avoir un développement considérable, est extrêmement nette dans la gravure de J. Peeters représentant, au début du XVII^e siècle, le pont (voir J. Mesqui, *op. cit.*, fig. 25).
- (19) Archives de l'Isère, IX B 185 : « becton de chaux, sable et gravier » (15 octobre au 23 novembre 1575).
- (20) Le dessin de 1601 a fait l'objet d'une interprétation malheureuse par A. Pelletier, puisque l'auteur y voyait la figuration de la fondation de la pile elle-même (*op. cit.*, p. 40-41), ce qui lui permettait, d'ailleurs non sans un « sophisme » technique, d'assimiler cette fondation à celles constatées sous les ponts romains de la région rhénane et mosane. Le sophisme réside dans le fait que, si les ponts romains possédaient des fondations sur pieux, tout pont ancien fondé sur pieux n'est pas romain...
- (21) Sur ce problème des bétons hydrauliques, voir J. Mesqui, *op. cit.*, p. 256 et 269.
- (22) Archives de l'Isère, B 3153, *Articuli et concordantiae tangentes factum jurisdictionis Comitum Viennae*, fol. 152 : « Item tempore Scipionis Africani, Gracus Tiberius apud Viennam urbem Gallie in Hispaniam ulteriolem transiens (...) pontem supra Rodanum, ab utroque lictore castris miro opere fundatis, superduxit ». Tiberius Gracchus mourut en 133 av. J.-C., alors que Scipion l'Africain alla guerroyer en Espagne dans les années 200 av. J.-C.
- (23) R. Chevalier, *Les voies romaines*, Paris, 1972, p. 103.
- (24) R. Perrot, S. Gagnière, J. Granier, *Contribution à l'étude du pont Saint-Bénézet*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. V, 1971, p. 67 et suiv.
- (25) D.-M. Marié, *Le pont Saint-Bénézet. I. Histoire et réalité*, Versailles, 1953.
- (26) L. Bruguière-Roure, *Cartulaire de l'œuvre des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit (1265-1791)*, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1889-1894, suppléments aux vol. 12-17.
- (27) E. Mellier, *Les ponts anciens et modernes sur le Rhône à Valence*, Valence, 1905. L'œuvre du pont est mentionnée en 1214, 1264, 1292, 1446.
- (28) M.-C. Guigue, *Recherches sur Notre-Dame de Lyon. Origine du pont de la Guillotière*, Lyon, 1876.
- (29) J. Burnouf, J.-O. Guilhot, M.-O. Mandy, C. Orcel, *Le pont de la Guillotière. Franchir le Rhône à Lyon*, Lyon, 1991. Les auteurs n'évoquent même pas l'éventualité de l'existence d'un ouvrage antique sur ce site. Le présent article, rédigé avant la publication de l'ouvrage consacré au pont de la Guillotière, est largement éclairé par les considérations développées dans ce livre, remarquable contribution à l'histoire des techniques.